



Accident centre de loisir(suitedu 29/01/2010)

Par **guy**, le **26/04/2010** à **18:28**

Bonjour,
suite a l'accident de mon fils dans son centre de loisir. la mairie n'a pas fait de déclaration à l'organisme qui le gère (service jeunesse et sport). leur assureur a classé mon dossier sans suite. faut-il que je prenne un avocat pour une conciliation ou demande de l'aide à un juge de proximité